

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00263 Numéro SIREN : 847 535 168 Nom ou dénomination : AB COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2023 sous le numéro de dépôt 17298

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-B/s)

17298

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
PONTOISE

N° 2065-SD
2023
cerfa
N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	Exercice clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour le résultat d'entreprise au profit de				Régime réel normal	☐
Si P.M.E. ou P.M.E. junior, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation des bénéfices de 2023 (art. 223 A à U du CGI), cocher la case					
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
AB COIFFURE - SIREN : 847535168			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
175 AV JEAN JAURES 95100 ARGENTEUIL FRANCE					
REMARQUES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	5 359
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%				
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0</i>	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)					☐
PRELÈVEMENTS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
QUATRE-VEINGT DEUXIÈME REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAR PAYS PAR PAYS (CGI/DAC4)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre :				☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre :				☐	
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTE DE CONSEIL ET/OU CGA		Véhicule CGA		☐	
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

		☒		
REVENUS DES SOCIÉTÉS				
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a		
	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d		
Montant des autres distributions:				
		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j		
Montant des revenus répartis	Total (a à h)			
REVENUS DES PROPRIÉTAIRES				
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées		
		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires Remboursements
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		à 19 %	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			
MONTANT DES DONS				
		Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice		
		Nombre de reçus délivrés		

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB COIFFURE - SIREN : 847535168						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2022	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028		030			
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	23	074		23	330
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	9 692	086		9 692	9 340
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	9 715	098		9 715	9 670	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	9 715	112		9 715	9 670
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131					
	Report à nouveau	134		502		1 123	
	Résultat de l'exercice	136		315		-291	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142		1 816		1 832	
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		5 309		3 669	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		50			
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169	2 340	172	2 540	4 170	
Produits constatés d'avance	174						
TOTAL III	176		7 899		7 838		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		9 715		9 670	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB COIFFURE - SIREN : 847535168										☐							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022		N-1 clos le 31/12/2021					
Ventes de marchandises				209				210									
Production vendue biens				215				214									
Production vendue services				217				218		23 100		23 930					
Production stockée								222									
Production immobilisée								224									
Subventions d'exploitation reçues								226									
Autres produits								230									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		23 100		23 930			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234									
Variation de stock (marchandises)								236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		14 090		13 374					
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		555		117					
Rémunérations du personnel								250		7 985		11 354					
Charges sociales								252		155		-624					
Dotations aux amortissements								254									
Dotations aux provisions								256									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262									
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)										264		22 785		24 221			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		315		-291			
Produits financiers				(III)				280									
Produits exceptionnels				(IV)				290									
Charges financières				(V)				294									
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300									
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VI)		348											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306									
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		315		-291			
B - RÉSULTAT FISCAL										Report le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		315		314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318							
Provisions non déductibles										322							
Impôts et taxes non déductibles										324							
Divers dt intérêts excédentaires		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330							
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997					
Dédutions	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342						
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989										
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138										
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344										
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993										
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992														
	Créance report en arrière du déficit						346				350						
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655										
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643										
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645										
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647										
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648										
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641										
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990										
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649											
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		315		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356							
Déficits antérieurs reportables										5 674				360		315	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372		5 359	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise AB COIFFURE - SIREN : 847535168										Néant ☒		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456				
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				
II				AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial				495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506		
Terrains				510		512		514		516		
Constructions				520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546		
Matériel de transport				550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566		
TOTAL				570		572		574		576		
III												
PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19%				579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599				

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>AB COIFFURE - SIREN : 847535168</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	5 674
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	315
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	5 359
Total des déficits restant à reporter								870	5 359
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AB COIFFURE - SIREN : 847535168		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	23 100
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	23 100
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	1 170
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	1 634
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	11 286
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	14 090
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	9 010
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	9 010
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | AB COIFFURE - SIREN : 847535168 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre		Mme		Nom complet		BELHADEF Amina	
Nom marital				% de détention		100 Nb de parts ou actions 100	
Naissance : Date		19/12/1985		N° Département		99 Commune TOLGA Pays	
Adresse : 05 Esplanade de l'Europe 95100 Argenteuil FRANCE							
Titre		Nom complet					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date				N° Département		Commune Pays	
Adresse :							

7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **AB COIFFURE - SIREN : 847535168**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : AB COIFFURE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 847535168	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail		2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			

I - CRÉDITS D'IMPÔTS		II - DÉCLARATION	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD			
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD			
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD			
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD			
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD			
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)			
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD			
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD			
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD			
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD			
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :			

III -	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (ARGENTEUIL)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

AB COIFFURE - SIREN : 847535168

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2023

Local

Référence du local	9501800435439602A0202329		
Invariant du local	950180043543		
Adresse du local	Lot 3 - Bâtiment B, étage 00, entrée 01		
	0175 AV JEAN JAURES		
	95100 ARGENTEUIL		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	SCI LARIMOO	6540	
SIREN du propriétaire du local	881818769		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local	11 250		
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

SASU AB COIFFURE
175 Ave Jean Jaurès
95100 ARGENTEUIL
SARL CAPITAL 1.000,00 €
Siret : 847535168 00011

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SASU AB COIFFURE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 27 Septembre à 18 heures, l'associée unique de la société SASU AB COIFFURE situé au 175 Ave Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL a décidé en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance les décisions qui suivent.

Est présente :

I- Mlle BELHADEF Amina née le 19/12/1985 à TOLGA (Algérie), de nationalité Française, demeurant à 05 Esplanade de l'Europe 95100 ARGENTEUIL

Présentes : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Mlle. BELHADEF Amina préside la séance en qualité de gérante associée unique.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion et approbation des comptes pour l'exercice 2022
- Mise à jour des dépôts au Greffe des documents suivants :
 - Comptes annuels pour l'exercice 2022

La présidente établit son rapport de gérance et décide.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve les comptes 2022 de la SASU AB COIFFURE et donne son quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir constaté l'existence d'un Déficit net de 5359€, décide :

- de reporter ce résultat à l'exercice suivant.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

Mlle .BELHADEF Amina

